

INFORMATION AOÛT 2017

Le CdL agréé pour la certification de la production biologique BE-BIO-05



Le CdL a obtenu l'agrément de la Région Wallonne sous le n° BE-BIO-05 pour effectuer la certification en production biologique en Région Wallonne. Notre équipe réalise des contrôles au niveau de la **production primaire biologique**.

Intéressé? Prenez contact avec nous sans tarder. Le choix de votre organisme est à faire pour le 30 septembre au plus tard.

Synagra incite les producteurs à se faire certifier Standard Vegaplan



Pour la récolte 2017, les producteurs d'aliments pour animaux qui s'approvisionnent auprès de producteurs primaires belges doivent réaliser au moins 80% de leurs achats de produits primaires végétaux auprès d'agriculteurs belges certifiés selon le Standard Vegaplan... A partir du 1^{er} janvier 2018, la cotation indicative de Synagra comportera un écart de 5€ par tonne entre les céréales certifiées et celles non-certifiées. Cet écart sera doublé dès la récolte 2018. Une période de transition est prévue jusqu'au 31/12/2017, date à laquelle un contrat doit être conclu avec un organisme de certification. (extrait du Sillon Belge − 14/07/17)

Si vous faites une demande de certification auprès du CdL <u>avant le 31/12/2017</u>, nous vous assurons que vous serez audité et certifié avant le 30 juin 2018, date à laquelle le certificat est requis. L'écart de prix ne sera par conséquent pas appliqué.

Contactez-nous, nous répondrons à vos questions et ferons le maximum pour vous proposer des audits combinés avec les autres cahiers des charges (QFL – Codiplan – Codiplan Bovins, ...) :

MOINS D'AUDITS, MOINS DE COÛTS

Comité du Lait – route de Herve 104, 4651 Battice Tél : 087/69.26.02 (08-42) mail certification@comitedulait.be

Visitez notre nouveau site : www.comitedulait.be